



## REGLEMENT DU CONCOURS

« Gagnez une voiture »

### 1. Concept du concours

Ce concours est organisé par la société anonyme Viafobel inscrite au RPM sous le numéro 0415.385.573 et est ouvert aux personnes domiciliées en Belgique âgées de plus de 18 ans au moment du concours.

La société Viafobel se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne répondent pas aux conditions du concours. En participant à ce concours, chaque participant accepte le règlement et chaque décision concernant ce concours.

### 2. Période du concours

Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 3 octobre 2015.

### 3. Participation au concours

La participation à ce concours se fera exclusivement via les enseignes participantes du Shop in Stock et de la manière décrite ci-dessous. Chaque participant doit, sous peine d'exclusion, compléter correctement le bulletin de participation avec son nom, son prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse e-mail pour autant qu'il en possède une.

Ceci implique que ses données personnelles doivent être vraies et correctes et qu'il participe au concours pour lui-même, en tant que personne physique, et pas avec les coordonnées d'une autre personne. S'il s'avérait que les informations ne correspondent pas à la réalité ou que le participant concourait sous un autre nom que le sien, il perdrait le droit au prix qui lui a été attribué. Le prix sera alors octroyé à un autre participant ayant complété correctement le bulletin et déterminé de la manière décrite aux points 5 et 6 du présent règlement. Viafobel se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne répondent pas aux conditions du concours.

Par passage aux caisses et pour autant que le montant du ticket de caisse s'élève à minimum 10€ (dix euros), le client recevra un seul bulletin de participation. Cette règle est valable dans tous les magasins du Shop in Stock participants au concours. Les clients peuvent participer autant de fois qu'ils le souhaitent pour autant qu'ils respectent les conditions ci-dessus. Seuls les bulletins conformes au concours seront pris en compte.

#### 4. Description des Prix

Le Shop in Stock offre:

1. Quatre coffrets cadeaux d'une valeur de 600€ (six cents euros) chacun TVAC

Chaque semaine, pendant quatre semaines, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 27 septembre 2015 inclus, le Shop in Stock offre un coffret cadeau contenant des bons d'achats valables dans différentes enseignes du centre commercial participant au concours. Chaque coffret aura une valeur totale de 600€ (six cents euros) TVAC et sera attribué de la manière décrite aux points 5 et 6 du présent règlement.

2. Une voiture de type Polo New VW d'une valeur de 15.800€ (quinze mille huit cents euros) TVAC

La voiture exposée sur le parking du Shop in Stock pendant toute la durée du concours, soit une Polo New VW grise d'une valeur de 15.800€ (quinze mille huit cents euros) TVAC est le prix principal qui sera attribué le samedi 3 octobre 2015 de la manière décrite aux points 5 et 6 du présent règlement.

#### 5. Comment participer au concours ?

Pour participer valablement au concours, le client doit :

- 1) Compléter entièrement le formulaire qui lui sera remis aux caisses des magasins participants. Pour cela, il devra :
  - a. Remplir ses coordonnées de manière complète et correcte ;
  - b. répondre à la question principale ainsi qu'aux deux questions subsidiaires de manière manuscrite, les questions étant :

*QUESTION 1*

*Que représente l'illustration du logo du Shop in Stock?*

*QUESTION SUBSIDIAIRE 1*

*Quel est le nom de notre partenaire pour ce concours?*

*QUESTION SUBSIDIAIRE 2*

*Combien de bulletins réponses le Shop in Stock aura-t-il récolté de ce lundi à ce dimanche 13h?*

Un seul bulletin de participation sera octroyé par ticket de caisse de minimum 10€.

- 2) Déposer le bon dûment complété dans l'urne des magasins participants à l'action: Tom&co, Paris XL, JBC, Point carré, Entreprenthèses, Fashionclub, G telecom, AD Delhaize, Cocorico, Maniet Luxus, Stock Fosses et la Parapharmacie du Stock.

## **6. Organisation du concours**

### **1. Organisation relative à l'attribution des coffrets cadeaux**

Les lundis 7, 14, 21 et 28 septembre 2015, l'organisateur du concours procédera au dépouillement de tous les bulletins de participation de la semaine précédente se terminant les dimanches 6, 13, 20 et 27 septembre 2015. Pour gagner, le participant devra avoir répondu correctement à la question 1 et à la question subsidiaire 1 et devra en plus, avoir inscrit comme réponse à la question subsidiaire 2, le nombre se rapprochant le plus de la réponse réelle. A cette question subsidiaire 2, seul un nombre précis sera accepté comme réponse valable. Il ne pourra s'agir d'une tranche ou de toute autre réponse similaire ou approximative.

Les mardis 8, 15, 22 et 29 septembre 2015, le gagnant sera averti personnellement par e-mail et par téléphone. Un rendez-vous sera pris pour lui remettre son coffret cadeaux. Les gagnants qui ne l'auront pas retiré avant la date du 3 octobre 2015 à midi perdront automatiquement leur droit au prix. Le(s) nouveau(x) gagnant(s) de ce(s) coffret(s) cadeaux sera(ont) alors tiré(s) au sort parmi les 200 participants au tirage au sort de la voiture le 3 octobre 2015. En participant au concours, le gagnant accepte que son image soit éventuellement utilisée à toutes fins publicitaires ou promotionnelles et ce sur tout support, sans indemnisation.

Les prix ne seront ni échangés, ni remboursés.

**Seule la personne inscrite sur le bulletin de participation gagnant pourra retirer le coffret cadeaux. Elle devra impérativement se présenter munie de sa carte d'identité.**

### **2. Organisation relative au tirage au sort de la voiture**

Les lundis 7, 14, 21 et 28 septembre 2015, l'organisateur du concours procédera au dépouillement de tous les bulletins de participation de la semaine précédente se terminant les dimanches 6, 13, 20 et 27 septembre 2015. Il réservera les 50 bulletins de participation affichant une réponse correcte à la question 1 et à la question subsidiaire 1 et dont la réponse à la question subsidiaire 2, est un nombre se rapprochant le plus de la réponse réelle. A cette question subsidiaire 2, seul un nombre précis sera accepté comme réponse valable. Il ne pourra s'agir d'une tranche ou de toute autre réponse similaire ou approximative.

Au terme de la période de participation au concours, 200 bulletins de participation auront ainsi été réservés, en ce compris les gagnants des coffrets cadeaux. Le 3 octobre 2015 à partir de 18 heures, le tirage au sort de la voiture se fera parmi ces 200 bulletins de participation retenus.

La liste de ces 200 participants retenus sera affichée dans chaque enseigne participante ainsi que sur la page Facebook du centre commercial et sur l'application smartphone du Shop in Stock dans le courant de la semaine précédant la finale du samedi 3 octobre 2015. Chaque participant sera également averti personnellement. Le tirage final se fera dans l'ancien hall textile du Stock Fosses le samedi 3 octobre 2015 à 18h à l'adresse rue du cimetière S/N, 5070 Fosses-la-ville.

**Seule la personne inscrite sur le bulletin de participation gagnant pourra recevoir la voiture. Cette personne devra impérativement être présente et munie de sa carte d'identité.**

Si la personne tirée au sort n'est pas présente ou n'est pas en possession de sa carte d'identité permettant de déterminer s'il y a concordance, elle perdra automatiquement le droit au prix et un autre bulletin de participation sera tiré au sort après un délai de 5 minutes. Et ainsi de suite.

En participant au concours, le gagnant accepte que son image soit éventuellement utilisée à toutes fins publicitaires ou promotionnelles et ce sur tout support, sans indemnisation.

Le gagnant de la Polo s'engage à laisser les autocollants publicitaires sur l'arrière de la voiture offerte pendant un mois.

La voiture ne sera ni échangée, ni remboursée.

#### **7. Tricherie éventuelle ou cas de force majeure**

En cas de contestation, de tricherie ou de force majeure, Viafobel se réserve le droit d'annuler le concours de façon unilatérale, et sans en avertir les participants personnellement.

Chaque tentative de fraude sera pénalisée par l'exclusion immédiate du participant.

Des fautes de frappe et d'autres fautes de ce genre ne pourront pas être invoquées comme raison d'indemnisation ou d'autres obligations quelconques de la part de la SA Viafobel.

#### **8. Publicité des résultats**

Les magasins participants à l'opération sont libres de publier l'identité des gagnants ainsi que leur photo sur leurs supports publicitaires.

#### **9. Dispositions finales**

En participant au concours, le participant accepte tous les points du présent règlement, ainsi que toute décision prise par les organisateurs. Il accepte implicitement de figurer en tant que gagnant avec son nom sur tous les supports publicitaires de la société organisatrice.

Ce concours est conforme aux exigences des affaires économiques de l'état Belge.

Toute réclamation est à adresser par écrit à:

SA Viafobel  
Shop in Stock  
Chaussée de Namur, 6  
5070 Fosses-la-ville